



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011

L'an deux mille onze, le trente et un mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de présents : 47  
Nombre de votants : 47  
Date de la convocation : 21 mars 2011

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1) Présentation des comptes administratifs

Madame LACAILLE, Vice Présidente, présente les résultats des exercices 2010 et précise leurs affectations pour l'élaboration des budgets 2011.

#### \* CRECHE

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2010** de la crèche par un virement du budget principal de **31 773.73 €**, l'exercice 2010 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	3 999.42	5 318.80	214 641.88	214 641.88	218 641.30	219 960.68



<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>1 319.38</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>11 319.38</i>
Résultats reportés (2)	15 208.88		0	0	15 208.88	
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>19 208.30</b>	<b>5 318.80</b>	<b>214 641.88</b>	<b>214 641.88</b>	<b>233 850.18</b>	<b>219 960.68</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>13 889.50</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 889.50</i>	

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTE A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 15 208.88		1 319.38		- 13 889.50
FONCTIONNEMENT	0		0		0

Considérant le résultat global du budget crèche, on constate un **déficit de 13 889.50 € affectés en dépense d'investissement au compte 001.**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), **le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif ci-dessus présenté.**

**\* RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2010** du RAM par un virement du budget principal de **15 311.10 €**, l'exercice 2010 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).



Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	66.63	1 497.70	44 378.77	44 378.77	44 445.40	45 876.47
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 431.07</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>1 431.07</b>
Résultats reportés	3 785.79		0	0	3 785.79	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 852.42</b>	<b>1 497.70</b>	<b>44 378.77</b>	<b>44 378.77</b>	<b>48 231.19</b>	<b>47 307.54</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>2 354.72</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>923.65</b>	

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 3 785.79		1 431.07		- 2 354.72
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Considérant le résultat global du budget RAM, on constate un **déficit de 2 354.72 €** affecté en **dépense d'investissement au compte 001**. Pas de résultat de fonctionnement à affecter. **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif ci-dessus présenté.**



**\* PORTAGE DE REPAS**

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	0	40 570.52	86 729.98	110 157.23	86 729.98	150 727.75
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>40 570.52</i>		<i>23 427.25</i>		<i>63 997.77</i>
Résultats reportés (2)	37 022.52			3 428.43	37 022.52	3 428.43
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>37 022.52</b>	<b>40 570.52</b>	<b>86 729.98</b>	<b>113 585.66</b>	<b>123 752.50</b>	<b>154 156.18</b>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>3 548</i>		<i>26 855.68</i>		<i>30 403.68</i>

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 37 022.52		40 570.52	0 €	<b>3 542</b>
FONCTIONNEMENT	3 428.43		23 427.25	0 €	<b>26 855.68</b>

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :*



<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	<b>26 855.68 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	0€
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	26 855.68€
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	26 855.68 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	<b>0.00 €</b>

**\* BUDGET PRINCIPAL**

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	272 433.12	233 448.24	1 385 123.90	1 512 657.88	1 657 557.02	1 746 106.12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>38 984.88</b>			<b>127 533.98</b>		<b>88 549.10</b>
Résultats reportés (2)		58 444.67		1 393 517.65		1 451 962.32
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>272 433.12</b>	<b>291 892.91</b>		<b>2 906 175.53</b>	<b>1 657 557.02</b>	<b>3 198 068.44</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>19 459.79</b>		<b>1 521 051.63</b>		<b>1 540 511.42</b>



	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	58 444.67		- 38 984.88		<b>19 459.79</b>
FONCTIONNEMENT	1 393 517.65		127 533.98		<b>1 521 051.63</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en l'espèce via une recette de 58 444 € au 001), *le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :*

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>1 521 051.63€</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	<b>1 521 051.63 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	<b>1 521 051.63 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>0.00 €</b>

## 2) Approbation des comptes de gestion dressés par Mme. GUENOT, Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010



Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

### **3) Vote des budgets primitifs**

Suite à la réunion du Conseil Communautaire dédiée aux débats d'orientation budgétaire, le Président demande s'il y a des observations particulières relatives aux projets envisagés pour 2011.

Messieurs Etienne CORDIER et Gérard MICHAUD s'interrogent sur l'opportunité des acquisitions foncières, notamment sur la future destination du bâtiment Thielley. Quant aux terrains dédiés aux MARPA et/ou Vill'âge bleu, ils préconisent d'attendre les conclusions de l'étude menée par l'ORS avant de prendre une décision, ce qui est confirmé par le Président.

Le Président précise qu'un budget n'est qu'un prévisionnel où l'on affecte des sommes en vue de la réalisation de projets éventuels. Si aucun dossier ne voit le jour, les sommes imputées ne seront pas dépensées. Quant aux acquisitions foncières, aucune décision ne sera prise lors de cette assemblée, d'ailleurs, ces questions ne figurent pas à l'ordre du jour.

Les réflexions sont en cours tant pour les projets de constructions à destination des seniors que pour le bâtiment Thielley. En effet, le Capitaine GINET ainsi que M. DELQUE de la SOCOTEC ont été sollicités pour examiner le bâtiment et estimer les travaux à effectuer pour permettre l'accueil du public à 200 000 €. Actuellement, M. PETITJEAN ne connaît pas encore la destination de l'infrastructure (marché couvert, puces couvertes, lieu d'exposition...) et n'a pas encore d'avis sur l'opportunité ou non de cette acquisition. Il précise que ce n'est qu'une opportunité et l'on se doit d'étudier.

Quant aux logements dédiés aux seniors, toutes les communes du territoire ont été mobilisées pour faire connaître les disponibilités foncières susceptibles d'être dédiées à ce type de projets. (La Chaînée des Coupis, Les Hays, Longwy sur le Doubs, Neublans, Rahon, Tassenières, Seligney ont d'ores



et déjà répondu). Suite au rendu des conclusions de l'ORS, l'OPH sera sollicité pour savoir s'il est intéressé par ce type d'opération sur le territoire de la Plaine Jurassienne.

#### 4) Ordures ménagères (OM) : règlement intérieur

Suite à une observation de Monsieur TOUSSAINT, il est spécifier que l'article faisant référence aux exonérations des étudiants ne comporte pas d'erreur. Néanmoins, la commission développement durable travaillera l'année prochaine sur la possibilité d'exonérer ce public sur simple présentation de justificatif de paiement des OM sur un autre territoire que celui de la Plaine Jurassienne (sans qu'il ne soit plus fait référence au rattachement au foyer fiscal des parents).

#### 5) OPAH

- Considérant la convention d'opérations signée avec les partenaires institutionnels en date du 20 juillet 2009 et son projet d'avenant, **le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide** de solliciter l'ANAH et le Conseil Régional de Franche Comté pour financer la 3<sup>ème</sup> année du suivi animation pour la période juillet 2011/juillet 2012 conduite par le bureau d'étude Jura Habitat. Soit le plan de financement suivant pour correspondant à la 3<sup>ème</sup> année de suivi animation :

Dépenses HT	€	Recettes	€
Suivi Animation	38 651.00	Conseil Régional de Franche-Comté 30%	11 595.00
		ANAH réparties comme suit : 35%	13 528.00
		Part fixe	
		Plaine Jurassienne 35%	13 528.00
<b>TOTAL</b>	<b>38 651.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 651.00</b>





Il est précisé qu'en vertu de l'avenant à la convention d'opérations signée avec les partenaires institutionnels en date du 20 juillet 2009 le président sollicitera en temps utiles une subvention de l'Anah sur la mission de suivi-animation réalisée par JURA Habitat pour la 3<sup>ème</sup> année d'OPAH (juillet 2011 - juillet 2012), qui sera calculée, selon la nouvelle réglementation de l'Anah, de la manière suivante :

- **13.528 € de part fixe**, correspondant à une subvention de 35% du coût de suivi-animation de la 3<sup>ème</sup> année (38.651 € HT) ;
- **plus 6.300 € de part variable**, liée aux résultats, correspondant aux « primes à l'appui renforcé des propriétaires occupants » pour 21 dossiers (Lutte contre l'habitat indigne : 6 opérations / Travaux pour l'autonomie de la personne : 15 opérations) ;
- **plus 6.000 € de part variable**, liée aux résultats, correspondant aux « primes à l'ingénierie - Habiter Mieux » pour 20 dossiers.

#### **6) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Baraing**

Considérant la volonté de la commune de Saint Baraing de créer une aire de jeux pour enfants, vu l'intérêt de développer de telle structure pour accroître le territoire de la Plaine Jurassienne, vu la sollicitation de la commune de Saint Baraing pour bénéficier d'une fonds de concours correspondant à 50% du montant global du coût des travaux estimés à 16 237.60 € HT.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer un fonds de concours d'un montant de 8 118.80 € à la mairie de Saint Baraing pour réaliser les travaux nécessaires à la création de cette infrastructure.*

Le Président

Patrick PETITJEAN